

## Domaine de La DUNE

156 boulevard de la Côte d'Argent  
33120 ARCACHON

Tél : 05 56 83 80 65

Fax : 05 57 15 01 65

[www.ladune-arcachon.fr](http://www.ladune-arcachon.fr)

[ladune@mairie-bordeaux.fr](mailto:ladune@mairie-bordeaux.fr)



# REGLEMENT INTERIEUR

Le Domaine de La Dune, géré par la Ville de Bordeaux, a le plaisir d'accueillir votre groupe. Pour le bon déroulement de votre séjour, quelques règles sont nécessaires. Elles vous sont rappelées dans ce document, qui constitue **le règlement intérieur**.

Un **responsable de groupe** doit être désigné, et sera l'interlocuteur principal du Domaine de la Dune, il veillera à la bonne marche des procédures mises en place pour votre sécurité. Il aura également la responsabilité d'accueillir l'ensemble des membres du groupe.

Vous pouvez profiter des équipements extérieurs en demandant le matériel à l'accueil aux horaires d'ouverture.

Merci d'utiliser les **poubelles** situées sur le site, pour vos déchets, et de **garder le site propre**.

Une **tenue correcte** est exigée en toute occasion.

Les **animaux** ne sont pas acceptés (à l'exception des chiens guides).

### Interdictions sur le Domaine :

- Toute cuisson à la braise
- Feux d'artifice
- Vente directe de boissons, repas et tout autre échange commercial
- Installation de barnum
- Stationnement en camping-car
- Chargement de véhicules électriques

**Gestion des nuisances sonores** : réglementation nationale en vigueur - **retour au calme à partir de 22h**.

La **circulation** et le **stationnement** sont règlementés.

**Le stationnement ne doit pas gêner l'accès aux différents bâtiments.**

**Des parkings** sont à votre disposition sur le Domaine.

Fermeture automatique des portails véhicules de 22h à 07h – accès piétons 24/24.

## Les services

**L'accueil administratif** est ouvert :

- Du lundi au vendredi de **8h15 à 12h30** et de **13h30 à 17h15** de septembre à juin
- De **9h à 12h** et de **14h à 17h** de juillet à août
- Les weekends : Permanence d'un agent de **8h30 à 16h00** uniquement pour les groupes en résidence au Domaine de La Dune. Un numéro d'appel sera mis à disposition des usagers sur la porte de l'accueil administratif.



**L'accueil téléphonique est assuré uniquement le matin du lundi au vendredi.**

**L'agent d'astreinte d'exploitation est à joindre par le responsable du groupe :**

- En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie urgente à signaler
- En cas d'urgence médicale (après avoir contacté les pompiers ou le SAMU)



**Un défibrillateur est présent sur le site** (voir plan du domaine)



**L'accès WIFI** est gratuit. Pour se connecter : Activer la connexion sans fil de votre appareil, et indiquer votre nom, prénom et adresse électronique sur la page **WIFI DOMAINE DE LA DUNE**.

Un **vidéoprojecteur** peut être mis à votre disposition s'il est réservé. Il est à retirer et à restituer à l'accueil. Toute détérioration sera facturée à l'organisateur du séjour sur présentation de la facture.



**Une machine à laver et un sèche-linge** sont mis à votre disposition. Les jetons sont à retirer par le responsable du groupe, du lundi au vendredi, à l'accueil et seront facturés à la fin du séjour. Prestation à anticiper dans le cas d'un paiement administratif. Les consignes de sécurité et d'utilisation des machines affichées dans le local sont à respecter. L'établissement ne peut être tenu responsable des dégâts causés par une fausse manœuvre, des dégradations du linge ni des dommages quelle que soit leur nature. Aucun remboursement ne sera consenti. Ne pas utiliser de lessive (distributeur automatique intégré). Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour accéder à ce local.

## Le jour de votre arrivée

Les clés des pavillons et des salles sont à retirer impérativement par le responsable de groupe pendant les horaires d'ouverture de l'accueil administratif.

Un agent vous accueille pour vous remettre les clés des pavillons et vous rappeler :

- Les horaires de restauration à respecter impérativement
- Les règles de sécurité et d'évacuation, rappelées au dos du plan distribué avec le N° de l'astreinte d'exploitation.
- Le solde à régler

Pour information, les clés des chambres se trouvent sur les portes.

Merci de signaler dès votre arrivée, toute clé manquante ou tout dysfonctionnement.

## Le jour de votre départ

Seules **les clés confiées** le jour de votre arrivée sont à restituer :

- Soit à l'accueil administratif aux horaires d'ouverture
- Soit dans la boîte aux lettres située juste avant la sortie des véhicules

**Merci de porter une attention particulière sur les prestations vous concernant (voir ci-dessous).**

## Les salles

Il conviendra lors de votre réservation d'indiquer la configuration attendue pour la salle. (Hors salles ARGUIN et HIVER pour des événements festifs)

Il est important de respecter le nombre maximum de personnes dans la salle pour des raisons de sécurité.

Une attestation sur l'honneur vous sera remise contre signature (nuisances sonores et location de matériel)

### **Consignes à respecter :**

- Maintenir dégagées les issues de secours et accès de service
- Ne pas utiliser le matériel à l'extérieur
- Ne rien apposer sur les murs en dehors des tableaux mis à votre disposition
- Ne pas fumer
- Respecter les autres groupes sur le site
- Fermer portes et fenêtres à partir de 22h
- Vérifier les éclairages et la fermeture des portes et fenêtres à votre départ

Concernant **les salles ARGUIN et HIVER**, les règles de bon usage et de sécurité rappelées pour les salles s'appliquent, et nous vous demandons d'avoir **une vigilance renforcée** sur les points suivants :

- Aucun objet suspendu **au plafond**
- **Location** de mobilier ou équipement extérieur au Domaine à évacuer au départ
- Le **mobilier de la salle** reste à l'intérieur
- **Issues de secours et accès de service** dégagés
- **Restitution de la salle** à l'identique (propre et mobilier rangé). Les déchets seront mis dans des sacs fermés, et déposés dans les containers mis à disposition. Le verre sera jeté dans le container dédié, situé derrière le restaurant de l'établissement. A défaut, l'entretien sera facturé (voir grille tarifaire).
- La prestation 'Forfait ménage' n'inclut pas la gestion et le tri des déchets.

**Préau** : lié à la réservation d'un hébergement ou d'une salle.

**Tout prestataire extérieur devra être signalé avec transmission des coordonnées.**

## Les chambres

Les chambres sont disponibles le jour de votre arrivée **à partir de 16h.**

Le Domaine de la Dune a **pour vocation l'accueil de groupes**, aussi, nous vous remercions de **veiller à optimiser les espaces hébergement.**

Le linge et les couvertures nécessaires au couchage sont mis à disposition.

Les serviettes et accessoires de toilette ne sont pas fournis.

Toute anomalie, panne ou défaut doit être signalé à votre arrivée.

Il est interdit de boire, manger ou fumer dans les chambres et de déplacer le mobilier.

### **Le jour de votre départ :**

Les chambres doivent être restituées au plus tard à **10h en semaine et 11h le weekend**, dans un état correct.

**Il incombe au responsable de groupe de vérifier**, avant de quitter le pavillon :

- L'ensemble des clés de chambre sur les portes (toute clé manquante sera facturée 36.00 €)
- Les draps regroupés dans les sacs prévus à cet effet

- Les fenêtres fermées
- Radiateur au minimum (Pavillons Oyats – Arbousiers)
- Les lumières
- La présence de verre et de déchets alimentaires à trier et évacuer
- La fermeture du pavillon.

## La restauration

La restauration est assurée du **lundi au vendredi** (jours fériés compris) de septembre à juin et du **lundi au dimanche** les mois de juillet et août.

### **Les prestations restauration semaine et période estivale :**

**Elles doivent être réservées au moins 3 semaines** avant le début de votre séjour.

Toutes les prestations sont précisées sur notre grille tarifaire.

Notre fonctionnement ne nous permet pas de nous adapter aux différentes allergies ou intolérances alimentaires. Les allergènes sont affichés quotidiennement à la restauration.

Nous proposons sur réservation le menu du jour ou le menu végétarien.

Les groupes se retrouvent dans les salles de restauration de l'établissement. Pour cette raison, il est important **de respecter** :

1. Les horaires d'arrivée en salle de restauration :
  - **De 7h30 et avant 8h30** pour le petit-déjeuner
  - **De 12h et avant 13h** pour le déjeuner
  - **De 19h et avant 20h** pour le dîner.
 Au-delà de ces horaires, l'accès à la salle de restauration sera refusé et les repas facturés.
2. Les autres groupes, en ne modifiant pas la configuration de la salle ni des tables, en portant une tenue décente, et en évitant toute nuisance sonore (jeux, chants, cris, danse ...).
3. Le bon déroulement du service avec une arrivée du **groupe au complet**.
4. Le mobilier (cafetière...) et la vaisselle (usage réservé uniquement aux salles de restauration).

Le goûter est inclus dans la pension complète pour les séjours scolaires primaires - enfants de moins de 11 ans.

**Pique-nique : Il est demandé aux groupes souhaitant un pique-nique de se munir de glaciaires et de gourdes.**

Le personnel du Domaine de la Dune n'est pas habilité à prendre en charge les enfants sur le temps du repas. Ils restent donc sous la responsabilité des adultes du groupe.

### **Comment se restaurer le weekend de septembre à juin ?**

- Le petit déjeuner peut être assuré par le Domaine de la Dune sur réservation
- Possibilité de se restaurer pour le temps du repas, à midi seulement, dans une salle hors-sac sur demande et en fonction des disponibilités (cet espace doit être rendu dans un état correct).

## Pour information :

À défaut d'état des lieux, les lieux sont réputés être conformes à leur utilisation, merci de signaler à l'accueil tout dysfonctionnement dès votre arrivée.

L'utilisateur s'engage à indemniser le Domaine de La Dune pour les dégâts matériels commis et les pertes constatées après l'utilisation des lieux.

## Modification du règlement intérieur :

**Le maire de Bordeaux et ses représentants se réservent le droit de modifier à tout moment et sans préavis le présent règlement intérieur.**